

Concours pour les inventions de "fermetures d'habillement pour mutilés"

Autor(en): **Waldes, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **26 (1918)**

Heft 3

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les jours de marché, quand dame Charlotte traversait la rue, des groupes de femmes l'entouraient avec dévotion, lui soustrayant quelques consultations sans bourse délier. Cependant les rares clients qui se glissaient chez moi, médecin de deuxième ligne, portaient encore sur leur peau la trace indélébile des fameux emplâtres. Il ne me restait qu'à continuer le traitement, mais si la guérison tardait, on en revenait bien vite aux pilules et aux tisanes de mon confrère enjuponné.

Un fait souvent renouvelé m'intriguait au plus haut degré. Les malades qui sortaient de ma consultation, munis d'une ordonnance griffonnée en mauvais latin, et lisible tout au plus pour l'apothicaire, entraient à la boulangerie avant de passer à la pharmacie. Pourquoi? Un jour, j'eus la clé du mystère. J'aperçus ma redoutable concurrente, ses lunettes sur le nez s'efforçant de lire ma recette près de sa fenêtre. Elle se rengorgeait, opinant du bonnet. Je compris qu'elle se mettait d'accord avec ma thérapeutique. Probablement

ordonnait-elle à son tour quelque-une de ses drogues pour partager le succès éventuel de la cure. Je ris encore en songeant à cet amusant spectacle (car dame Charlotte était à peu près illettrée), et je constate avec joie que la bonne femme avait adopté en plein nos mœurs médicales. *Digna es intrare...*

Excellente Charlotte, je ne vous garde pas le plus léger ressentiment, j'admets volontiers que vos remèdes anodins ont fait ni plus, ni moins de miracles que nos drogues compliquées. La foi du malade n'est-elle pas le plus souvent son seul salut. Vous avez su inspirer cette foi, très vive. Vous avez prodigué sans compter à vos malades votre temps, vos veilles, votre dévouement et surtout votre bon cœur. « Donnez ce que vous pouvez », répétiez-vous. Maxime sublime! Elle ne vous a guère enrichie. Vous êtes sortie de ce monde avec le bénéfice de votre pauvreté. Vous avez considéré votre mission comme un apostolat.... Reposez en paix tante Charlotte!

Concours pour les inventions de « fermetures d'habillement pour mutilés »

Un institut orthopédique de Bohême vient d'ouvrir un concours destiné à intéresser le public et spécialement les inventeurs d'objets de quincaillerie et de mercerie, aux manchots. Il s'agit de trouver des modèles d'objets permettant même aux amputés de fermer et d'ouvrir eux-mêmes les différentes pièces d'habillement qu'ils portent. Ces « fermoirs » doivent remplacer les boutons, les crochets, les lacets difficiles à manier par les mutilés, et sont destinés plus spécialement à des amputés des deux bras.

La circulaire qui annonce cette mise au concours (avec 43 prix de la valeur totale de 5000 couronnes) explique combien les amputés ont de peine à se vêtir et à se dévêtir eux-mêmes. Avec les effets d'habillement en usage courant partout, un double manchot se trouve presque dans l'impossibilité — malgré les prothèses se terminant par une main articulée, des crochets ou des pinces — de se vêtir sans l'aide d'autrui. Fermer, ouvrir, déboutonner, reboutonner une chemise, un gilet, un pantalon, lacer des chaussures,

mettre une cravate, sont autant de difficultés presque insurmontables pour ces malheureux.

Le but du concours est de venir en aide à toute cette catégorie d'estropiés de la guerre, à ces mutilés qui, pour gagner leur vie, sont obligés de se présenter déceimment en public, et qui devraient pouvoir s'affranchir de la dépendance dans laquelle ils vivent en tout, surtout au point de vue de leur habillement.

Pour manger, pour exercer un métier, on s'est ingénié à procurer aux manchots des outils qu'on adapte à leurs prothèses;

ce sont des cuillers, des couteaux, des pinces, des instruments divers qui leur permettent de vivre, voire même de gagner leur vie. Mais on n'avait pas songé jusqu'ici à l'impossibilité dans laquelle se trouvent ces estropiés de se vêtir eux-mêmes, sans avoir besoin dans les circonstances les plus intimes de leur existence, de l'aide d'autrui.

Les inventeurs feront bien d'adresser sans retard leurs projets (pièces de vêtements, pressions, glissoires, fermoirs, etc.) au Knopf-Museum *H. Waldes*, à Prague (Bohême).

Cartes du 1^{er} août 1917

Comme nous l'avons annoncé ici-même il y a quelques mois, le produit de la vente des cartes éditées par le Comité de la fête du 1^{er} août a été attribué en 1917 à la Croix-Rouge suisse.

Grâce à de nombreux collaborateurs — nous devons signaler spécialement les sociétés de samaritains qui en ont vendu un très grand nombre — la recette brut s'est élevée à 133,750 francs.

Déduction faite des frais de confection des cartes, du versement au fonds de réserve du comité de la fête, des taxes d'affranchissement, etc., c'est une somme de **90,541 francs** qui est venue augmenter le capital de la Société suisse de la Croix-Rouge, un joli denier que notre société accueille avec d'autant plus de plaisir qu'elle voit tous les jours diminuer ses revenus.

Cours de Moniteurs pour samaritains à Genève du 19 au 26 mai 1918

Un cours de moniteurs et de monitrices aura lieu à Genève du 19 au 26 mai. Les sections qui auraient besoin de moniteurs ou de monitrices voudront bien en aviser le soussigné en lui faisant parvenir des inscriptions avant le 15 mars.

Nous rendons les Comités de samaritains attentifs au fait qu'il n'y aura plus — pendant assez longtemps — de cours de moniteurs en Suisse romande, et que seules les personnes qui possèdent déjà les connaissances nécessaires (elles doivent avoir suivi un cours de samaritains au moins) et qui s'engagent à fonctionner pour longtemps comme instructeurs de leur section, peuvent être admises à participer à ce cours.

Olten, le 7 février 1918.

Au nom du Comité central de l'Alliance suisse des samaritains,
Le président: **A. RAUBER.**